Un tube pour dire non à l'injustice faite aux femmes en Algérie

La chanson " Ouech Dek Yal Qadi "
(Eh juge qu'est ce qui t'a pris)

C'est un événement: pour la première fois, des artistes femmes d'Algérie et d'ailleurs chantent ensemble pour dénoncer une loi promulguée en Algérie le 9 juin 1984 et qui légalise l'infériorisation des femmes. Cette loi porte un nom: le code de la famille.

Parmis elles des artistes déjà célébrées par le public français comme Djura, Fettouma Ousliha, Biyouna et Hasna el Becharia. Elles prolongent et renouvellent la lutte de libération des femmes d'Algérie qui se battent pour obtenir l'égalité homme femme devant la loi.
En tout 28 interprètes, dont Annie Flore Batchiellilys du Gabon et Barbara Luna d'Argentine donnent leur voix et avec quelle force et quel talent ! Quatre chanteurs ont tenu à participer au chœur final, car ils font leur la cause et la lutte des femmes.

Une Algérie qui vit et se révolte.

La chanson "ouech dek yal qadi" ("eh juge qu'est-ce qui t'as pris") construite sur une mélodie de base chaabi (musique populaire algéroise) offre des échappées vers d'autres genres musicaux, selon l'inspiration des chanteuses : polyphonie kabyle, tonalité rap, chant chaoui, tempo africain, voix du raï et voix du désert. Tous ces rythmes sont là et démultiplient la force de la chanson. Vous allez entendre une Algérie qui vit et se révolte, qui dit sa lutte sur tous les tons, en arabe, en berbère ou en français. Cette chanson entraÎnante donne décidément envie de se battre ensemble !
La chanson est accompagnée d'un clip qui mêle les images des chanteuses prises lors de l'enregistrement à des images d'archives de la lutte des femmes d'Algérie.

Comme elles le disent dans la chanson, écoutez la chanson !

Ce CD est une œuvre collective et a été réalisé par l'association " 20 ans barakat " pour que la chanson batte le tempo de la campagne "le code de la famille : 20 ans barakat" (Barakat = ça suffit) (voir appel de la campagne plus loin). Car, en Algérie comme partout dans le monde, la chanson est aussi une affaire de femmes : des berceuses aux chansons de mariage, des chants qui disent la dureté de la vie à ceux qui célèbrent les bonheurs de l'amour, des noubas savantes aux rythmes plus actuels, la chanson est un moyen d'expression privilégié.

Une chanson vaut 1000 discours

C'est parce que nous savons qu'une chanson vaut parfois 1000 discours, que ce projet est né. Il n'aurait pu se réaliser sans la générosité des artistes, qui y ont participé gracieusement, et sans la conviction partagée par tous qu'il faut toujours se battre contre l'injustice…y compris en chantant!
Quel sera le destin de cette chanson ?
Produite simultanément en Algérie et en France, elle devrait séduire un large public et permettre de placer au cœur des débats la question de la place des femmes dans la société algérienne et du type de société dans lequel nous voulons vivre. Vaste débat certes, mais comme il est difficile de faire taire une chanson, ce débat a toutes ses chances d'exister.

Les interprètes de la chanson

Toutes et tous les interprètes se sont engagés sans hésitation et gracieusement dans la réalisation de cette chanson à plusieurs voix. Leur "oui" a fusé, spontané et unanime.

Fettouma Ousliha: Une carrière impressionnante. Comédienne et actrice de talent, elle partage

actuellement la scène avec Rachida Brakni dans " Les Sacrifiés " m.e.s par Jean Louis Martinelli, cette grande dame chante aussi a capella un répertoire rare de chants algérois très peu connus du public. De sa voix grave et profonde, comme dans les contes anciens, elle ouvre la chanson.

Hasna el Becharia : appelée la " rockeuse du désert ", Hasna dont le premier album a été un succès en Europe, accorde sa guitare au son des instruments du désert, gumbris et karabous. Elle s'inspire de la pratique musicale profonde de Béchar, sa ville, qui va du diwan au foundou en passant par le répertoire populaire haddaoui.
Elle chante ici en duo avec Souad Aslaoui-Becasse, sa choriste elle aussi de Béchar.

Nadia Tachaouit
Avec ses mélodies douces et prenantes, sur des rythmes qui vont du pas de l'oie à celui du chameau, la musique chaouie, du nom de la région montagneuse des Aurès dans l'est de l'algérie, surprend et ravit les mélomanes.
Nadia Tachaouit, voix du peuple chaoui, fait résonner le passé berbère des Aurès.
Dans la chanson, c'est à sa voix nue et vibrante que s'accrocheront les rappeuses.

Sam : C'est la nouvelle génération ! 22 ans, guitariste, auteure-compositeure et chanteuse, elle a fait les premières parties des concerts de Gnawa diffusion à Alger. En France depuis peu, elle donne de la voix et du ton à tout ce qu'elle chante. Ecoutez-la interpeller de sa voix exceptionnelle l'auditoire (ya samine) afin que les choses changent !

Samia Diar: Encore la nouvelle génération! Auteure, compositeure et interprète, elle sait jongler avec les genres, et va du flamenco au chaabi en passant par les musiques des Aurès avec une aisance étonnante. Toutes les influences de la Méditerranée sont dans les doigts et la voix de Samia qui, joyeuse et combative prête l'oreille à tout.

Aicha Lebgaa: Cette gazelle arrivée de Timimoun (sud-est algérien) il y a cinq ans, issue d'une famille de musiciens, porte en elle tout l'héritage musical du désert, du soufisme et de la transe. Inspirée, créatrice avec Gnawa diffusion du spectacle Nakhla, difficile de résister à sa voix profonde qui rappelle : le code de la famille nous coupe les ailes !

Djura de Djudjura: Elle chante la femme, elle chante les femmes. Djura est le symbole de l'artiste engagée. Ses messages, universels, ont valeur de témoignage et d'enseignement. De sa voix sensuelle et satinée, cette lutteuse a chamboulé, déjà dans les années 70-80, le monde de la chanson en revendiquant dans ses chants kabyles, l'émancipation des femmes. " je chante tout haut ce que nos mères chantaient tout bas ". Djura a depuis élargi son univers créatif au cinéma et à la littérature. Aujourd'hui elle est une des marraine de l'association "ni pute ni soumise".
Elle chante ici les polyphonies berbères avec d'autres artistes.

Keltoum el Aurassia: Une des rares disciples de Djermouni et Baggar Hadda, Keltoum s'incrit dans la pure tradition du chant chaoui qu'elle restitue de sa voix puissante et rare.

Amira: née à Paris de parents kabyles, elle mixe sa pop aux reflets ensoleillés du Maghreb, écrit le Sud sur des sons du Nord, s'écoute d'Est en Ouest. Dans la chanson, sa voix est bouleversante quand elle dit l'injustice de la répudiation.

Zora:
Nouvelle voix de la chanson française, elle a fait les 1ères parties de Zazie, Sapho ou encore Mathieu Chédid et Tom Novembre. Son premier album , qui puise dans la pop, le funk ou le reggae est salué par la critique!.
Zora, dans la chanson, accompagne les rappeuses.

Zohra Bendaoud: issue de l'école andalouse d'Alger et de l'école d'arts dramatiques de Bordj el Kiffan (Alger), elle est choriste pour de nombreux chanteurs. Ici, elle chante la polyphonie berbère et revendique notre histoire…en mode andalous!

Mamia Cherif: chanteuse et auteure - compositeure Professeur de chant, Mamia chante le jazz en arabe. En mélant des instrument typiques du maghreb (hajouj, Krabab, derbouka, bendir…) aux plus courant du Jazz, son groupe offre une grande palette de couleur. Avec son orchestre elle crée un métissage "couscous bechamel" ! Ici elle innove sur le mode rap et participe aux polyphonies berbéres.

Faraka: C'est une princesse du groove oriental, à la fois danseuse, chanteuse, auteure et compositeure. Elle incarne à merveille l'esprit contemporain de la fusion arabo-occidentale. Sur les traces de Natacha Atlas, Faraka recherche ses racines orientales, animée par le désir de mélanger et partager les cultures. c'est l'envoûtement. Dans la chanson, en français, elle le dit à sa manière " cette loi est à défaire ".

Israhn: elle est vocaliste. "Ma voix traduit des émotions, je ne suis pas chanteuse, je suis un instrument". Alors dans la chanson, elle vocalise et c'est…notre sirène!

Kamila Adli: Une des rares algériennes qui chante en s'accompagnant d'une harpe. Femme engagée et combative, elle n'en est pas à sa première chanson pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Miana (Cheba Amina): Elle peut tout chanter et dans plusieurs langues, mais c'est sa voix rai qui a séduit le producteur Martin Meissonier. Dans le remarquable et desormais introuvable CD "Big men" "Rai meet Reggae" Miana chante en duo avec Gregory Issacs et Innocent Kru. Bien sûr c'est la voix raï de la chanson!

Malia: Son père était un maitre du chaabi réputé et elle l'accompagnait dans les galas. Mélange de R'nB et de chaabi, sa voix contient des grains de beauté qui s'amusent entre Brel et el Anka.

Rabia Asloum: Née dans le Sahara, elle reprend dans son disque: Prague de Rika Zarai, la foule d'Edith Piaf et la Marseillaise…en arabe.

Souad Belhaddad : Journaliste, grand, reporter (lauréate du prix AFJ, des femmes journalistes, en 1994).
Ecrivaine certes mais aussi one-woman showiste, Souad se moque des frontières. Aujourd'hui, elle chante !

Biyouna: Star depuis longtemps en Algérie en tant qu'actrice et comédienne , le talent de Biyouna explose aujourd'hui en France. Actrice " Le harem de Mme Osmane " mais aussi chanteuse avec un un premier album remarqué, Biyouna impose sa liberté… et on la suit , ravis, dans les rires qu'elle sait faire surgir de toutes nos souffrances.
Dans la chanson, sa voix âpre tangue et ironise, non elle ne s'en laisse pas conter.

Zahra N'soumer: La voix de femme cristalline de la chanson tube qu'a été "A vava I nouva" c'est elle ! Cette grande chanteuse célèbre dans son dernier disque l'amour, l'exil et la nostalgie, mais aussi la protestation. Bien sûr, elle était là pour cette chanson !

Barbara Luna : Elle est les rythmes de l'Amérique du Sud, des ballades douces, orageuses aux rythmes du Tango, du Candombé, de la salsa à la chacarera argentine. Menant aujourd'hui une carrière internationale, cette nouvelle diva argentine a voulu participer à la chanson, donnant aux mots de la langue arabe qu'elle chante ici pour la première fois un frémissement exotique.

Annie-Flore Batchiellilys: Chanteuse exceptionnelle, kora d'or du meilleur espoir féminin en 2002, poète, maniant le français et le punu (Gabon), femme engagée, elle compose sur des rythmes africains mêlés à des éléments de jazz, de blues, de variété. Sa voix fait trembler les frontières et écoutez-la bien quand elle annonce " nos voix s'élèvent ". Avec elle, elles portent très haut !

Akli D : Il a un style unique, poésie, langue kabyle, rythmes voyageurs, c'est sa fusion folk-kabyle à lui et il sait nous la faire partager. L'entendez-vous dans la chanson ? Voix masculine, il participe au chœur final car il sait qu'il ne s'agit pas que d'une histoire de femmes.

Abdelaziz Yousfi: Auteur compositeur de talent, interpète et arrangeur, il a plus d'un tour dans son sac et connaît aussi bien le chaabi l'andalou le meddouh. Il a acompagné Fellag au piano dans son one man show et a composé pour plusieurs artistes algériens dont Djamel Allam.
Engagé et généreux, il a accompagné de bout en bout l'élaboration de la chanson. Vous entendez sa voix dans le dernier couplet, elle est à son image douce et déterminée.

Mourad et Amirouche : deux frères auteurs compositeurs interprètes d'un groupe renommé en Algérie Ineslyen. Pour l'occasion ils chantent en arabe dans le chœur final.

Fiche technique

Titre du CD : " Ouech Dek Yal Qadi " (Eh juge qu'est ce qui t'a pris ?)

Nature : single

Contenu du CD :
- version longue (4'44")
- version instrumental
- radio edit (3'30")

Interprètes :
Pour les voix de femmes
Aîcha Lebgaa, Amira, Anne Flore Batchiellilys, Barbara Luna, Biyouna, Djura, Faraka, Fettouma Ousliha, Hasna El Becharia, Israhn, Kamila Adli, Keltoum el Aurassia, Miana, Malia, Mamia Cherif, Nadia Tachaouit, Rabia Asloum, Sam, Samia Diar, Souad Aslaoui, Souad Belhaddad, Zahra N'Soumer, Zohra Bendaoud, Zora.

Pour les voix d'hommes
Akli D., Abdelaziz Yousfi, Mourad Inasliyen, Amirouche Inasliyen

Œuvre Collective (composition, texte et arrangement) :
Fawzia Baba Aissa, Malika Benameur, Messaoud Djemai, Abdelghani Torki, Tarik Yacine, Abdelaziz Yousfi.

Studio d'enregistrement :
Studio " 7 production ", 137 bd Maxime Gorki à Villejuif.
Directeur : Abdelghani Torki

Producteur : 20 ans Barakat, association loi 1901.
L'ensemble des droits patrimoniaux des auteurs de l'œuvre collective et interprètes de l'œuvre a été cédé à l'association 20 ans Barakat.

Financeurs - Sponsors :
SOLIFONDS - Zurich - (Fonds de solidarité pour les luttes de libération sociale dans le tiers monde ; Rights and Democracy - Montréal ; Global Fund for Women (USA)

Le clip

Durée : 4'44

Auteur: Aziz Smati
Réalisation: Philippe Roméo

Production: Label vidéo (Philippe Roméo)

Synopsis: Tournage en intérieur dans le studio d'enregistrement pendant la séance de travail d'enregistrement de la chanson par les artistes interprètes. Le montage a pour objectif de montrer chacune des interprètes dans sa prestation individuelle, mais également dans le chœur constitué pour le refrain, témoignant de l'action collective entreprise. Des inserts d'images de femmes d'Algérie engagées dans les luttes pour la reconnaissance de leurs droits sont prévues pour témoigner de l'ampleur de cette action.

Appel de la campagne
Code de la famille 20 ans Barakat (= ça suffit) !

Il y aura bientôt vingt ans que le Code de la Famille est en vigueur en Algérie.
Cette loi de statut personnel institutionnalise depuis 1984 l'infériorisation d'une moitié de la société par rapport à l'autre.

A l'égalité entre les femmes et les hommes, reconnue dans l'article 29 de la Constitution algérienne, le code de la famille oppose l'inscription dans les textes d'un deuxième collège, d'une sous citoyenneté pour les femmes qui se traduit entre autres par :
- l'obligation pour toute femme d'un tuteur lors du mariage (art. 11) ;
- l'obéissance que doit accorder la femme à son époux en tant que chef de famille (art. 39) ;
- le divorce par la seule volonté du mari qui équivaut à répudiation (art. 48) ;
- l'attribution automatique du logement au père lors du divorce des parents (art. 52) ;
- l'impossibilité pour la femme de demander le divorce sauf situations extrêmes (art. 53) ;
- l'autorité parentale strictement attribuée au père et refusée à la mère (art. 87) ;
- l'impossibilité pour une musulmane d'épouser un non-musulman (art. 31)
- la reconnaissance de la polygamie (art. 8) ;
- l'inégalité de l'héritage entre les femmes et les hommes (art. 126 à 183) .

Un tissu législatif tramé d'injustices…

Cette loi s'ajoute à d'autres dispositions inégalitaires de l'arsenal législatif algérien dont le code de la nationalité selon lequel une femme algérienne ne peut transmettre sa nationalité à ses enfants, la transmission ne se faisant que par filiation paternelle.
Ce tissu législatif tramé d'injustices a permis et entretenu la fragilisation de l'ensemble de la société, contribuant à son éclatement. Les massacres de populations, les enlèvements et esclavages sexuels dont

…Une société fragilisée

des milliers de femmes sont l'objet depuis une dizaine d'années, les viols collectifs perpétrés, comme à Hassi Messaoud en juillet 2001, par des citoyens au-dessus de tout soupçon, et toutes les exactions quotidiennes contre les femmes d'Algérie se nourrissent de ce statut légal qui place officiellement les femmes à la disposition des hommes.

Maintenir ces inégalités c'est bafouer les principes d'égalité entre les personnes, faire injure à la moitié de la population d'Algérie et

Où est l'égalité des êtres humains ?

l'exposer sans aucun recours à des pratiques masculines violentes et mortelles. Maintenir ces inégalités envers et contre tout, c'est étouffer le noyau vital de la société, composé de femmes, d'enfants et d'hommes, qui aspirent profondément à la liberté et à la justice.
Abroger ces dispositions injustes et les remplacer par des lois fondées sur l'égalité des sexes est un début de solution au drame algérien : reconnaître leur valeur aux femmes permettra à leurs enfants et aux hommes de retrouver la leur. Il est temps de proclamer et d'établir l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est temps de trouver le courage politique de mettre en œuvre cette

Donner de l'écho à cette campagne

égalité. Il est temps d'empêcher le Code de la Famille d'avoir vingt ans.

Nous vous appelons à participer à la campagne "le code de la famille 20 ans Barakat !". Cette campagne s'inscrit dans une lutte, débutée dés les premiers projets proposés à l'Assemblée Nationale, qui reste actuelle, l'abrogation du code étant toujours demandée avec force en Algérie. En effet, même dans les pires années de terreur, pas un 8 mars, journée internationale des femmes, ne s'est déroulé sans que cette revendication ne soit portée par des milliers de voix de femmes en Algérie.

Conjuguer les initiatives

Il s'agit aujourd'hui de raviver cette lutte en conjuguant toutes les initiatives que chacune et chacun d'entre nous peut mettre en œuvre. C'est à toutes les associations, individus, collectifs, organisations qui soutiennent cette revendication d'abrogation du Code de la Famille, de s'approprier à leur manière cette campagne en initiant des actions, animations de leurs choix en toute indépendance. L'idée est de créer un bruit de fond de campagne permanent, porté par différents relais en Algérie bien sûr mais aussi dans tous les pays où cette lutte peut avoir un écho. La campagne, qui débutera en 2003, se poursuivra en 2004 et pourra prendre différentes formes, l'objectif étant l'abrogation du Code de la Famille.

L'association 20 ans Barakat

Association loi 1901 qui a pour objet (journal officiel 8 février 2003) de lancer une campagne médiatique destinée à organiser un vaste mouvement d'information sur le code de la famille, loi algérienne qui régit le statut personnel en Algérie, afin d'obtenir son abrogation.
L'association aura pour mission de rassembler et diffuser des informations, d'organiser des animations, de soutenir les individus, associations ou projets ayant des objectifs similaires.
Siège social: Un livre une vie, FOL, 2 rue Claude Bernard, 21 000 Dijon.

Contacts:
Fawzia Baba Aissa: Fawzia.Baba-Aissa@u-bourgogne.fr
Caroline Brac de la Perrière: carobrac@mnet.fr
Nadia Liassine : nliassine@wanadoo.fr
Assia Yacine: assia.yacine@u-bourgogne.fr

L'association 20 ans barakat s'inscrit dans le collectif " Code de la famille : 20 ans barakat ".

Associations du collectif Code de la famille : 20 ans barakat:
En Algérie :
Tharwa Fadhma n'Soumeur
Association SOS Femmes en détresse
Association Volonté initiative et engagement (VIE)
Association défense et promotion des droits des femmes (ADPDF)
Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes (AITDF)

En France :
New ways
Association 20 ans barakat
Collectif Code de la famille 20 ans barakat - Coordination 8 mars

Etre femme en Algérie : quelques dates marquantes

1965 : Grande manifestation de femmes revendiquant une égalité des droits.

1966 : premières rumeurs sur le projet du code de la famille

1972-1979 : plusieurs avant projets de code de la famille sont élaborés puis entérrés.

1981 : manifestations de femmes et pétition de milliers de signature dénoncant le secret fait autour du projet de code de la famille.

1982 : les anciennes moudjahidates et ex condamnées à mort appellent le Président de la République à rejeter le projet de code de la famille.

Le 9 juin 1984 : Adoption officielle du code de la famille au contenu secret jusque là par l'Assemblée Populaire Nationale.

1979-1985 : adoption de nombreuses mesures régressives et répressives à l'égard des femmes notamment l'interdiction de sortie du territoire sans tuteur.

1985 : création de la première association indépendante de femmes, l' " Association pour l'Egalité devant la Loi entre les hommes et les femmes ".

1988-1991 : création de nombreuses associations de femmes.

1990 : manifestation de milliers de femmes pour demander l'abrogation du code de la famille.

1991 : Annulation par arrêt du conseil constitutionnel de l'article permettant le vote à la place du conjoint .
1992 : élaboration du guide orange des droits des femmes.

1995 : publication des " cent mesures pour une codification maghrébine égalitaire du statut personnel et du droit de la famille " par le collectif 95 Maghreb égalité.

1996 : lettre ouverte des associations de femmes au Président de la République demandant la ratification sans réserve de la convention de Copenhague sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et la déclaration de l'anticonstitutionnalité du code de la famille.

1997 : Lancement d'une pétition nationale sous le mot d'ordre " pour les droits des femmes dans la famille " initiée par une douzaine d'associations de femmes.

2001 : nombreuses exactions commises contre des femmes vivant sans homme ont eu lieu dans divers endroits du pays.A Hassi Messaoud 300 individus ont ainsi menés, en une nuit, un véritable raid contre une cinquantaine de femmes seules ou avec enfants.

1992-2002 : les femmes face à la violence intégriste - intimidation pour le port du hidjab, agressions, viols, kidnappings, assassinats, massacres… Les associations de femmes manifestent régulièrement contre l'intégrisme.

2003 : lancement par les associations de femmes de la campagne " code de la famille : 20 ans barakat "

La presse en a parlé

El watan 7/8 mars 2003

ASSOCIATIONS FÉMININES
Avoir le courage politique. A l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, quatre associations féminines (SOS-femmes en détresse, AITDF, Défense et promotion et Tharwa N'fadhma N'soummeur) lancent un appel pour la campagne "Code de la famille, 20 ans barakat".

Une campagne durant laquelle plusieurs activités sont prévues jusqu'au 8 mars 2004. Ces associations ont décidé de lancer cette opération pour que tout le monde entende parler de ce code et de ses effets discriminatoires. "A l'égalité entre les femmes et les hommes, reconnue dans l'article 32 de la Constitution algérienne, le code de la famille oppose l'inscription dans les textes d'un deuxième collège, d'une sous-citoyenneté pour les femmes qui se traduit, entre autres, par l'obligation pour toute femme d'un tuteur lors du mariage, l'obéissance que doit accorder la femme à son époux en tant que chef de famille, l'impossibilité pour une musulmane d'épouser un non-musulman, la reconnaissance de la polygamie, le divorce par la seule volonté du mari qui équivaut à répudiation, attribution automatique du logement au père, l'impossibilité pour la femme de demander le divorce sauf situations extrêmes, l'autorité parentale attribuée au père et refusée à la mère et enfin l'inégalité de l'héritage entre les femmes et les hommes", rappellent les militantes des droits des femmes. Pour elles, abroger ces dispositions injustes et les remplacer par des lois fondées sur l'égalité des sexes

sont un début de solution au drame algérien. "Il est temps de trouver le courage politique de mettre en œuvre cette égalité. Il est temps d'empêcher le code de la famille d'avoir 20 ans", ajoutent-elles. Cette campagne se veut un dénominateur commun pour raviver cette lutte en appelant à conjuguer la plus grande variété de manifestations. Ainsi, le collectif des associations, en collaboration avec l'association Patrimoine pour la préservation et la sauvegarde, lance un appel à un concours pour une meilleure affiche autour du vécu des femmes algériennes généré par les discriminations du code de la famille. Les lauréats de ce concours seront récompensés à l'occasion du 8 mars 2004 où une exposition des œuvres sera programmée. En attendant, d'autres actions seront prévues toute l'année telles que les soirées lecture autour du code de la famille, un concours d'écriture, réalisation d'un court métrage, de pièces de théâtre et de bandes dessinées. Ce type d'actions est, selon les initiatrices de ce projet, l'unique moyen pour faire avancer les choses jusqu'à l'abrogation de ce code. Une conférence de presse est prévue pour mardi prochain pour annoncer officiellement le lancement de cette campagne et l'appel au concours. Les quatre associations n'ont pas manqué de dénoncer l'instauration par décret présidentiel d'un mufti de la République. "Un signe de plus dans la régression de la société algérienne", ont-elle signalé.

Par Djamila Kourta

Le matin du 12 mars 2003.

Abrogation du code de la famille
Des associations lancent une campagne

Faire en sorte que le code de la famille n'atteigne pas ses 20 ans en 2004, tel est le défi que s'est fixé un collectif de quatre associations féminines. Il s'agit de Tharwa Fadhma n'Soumeur, association SOS Femmes en détresse, association Volonté initiative et engagement (VIE), Association défense et promotion des droits des femmes (ADPDF) et Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes (AITDF), qui ont décidé de lancer une campagne pour son abrogation pure et simple.
C'est au cours d'une conférence de presse organisée, hier, au siège de l'association SOS Femmes en détresse que les buts et moyens de cette action ont été expliqués par des représentantes de ces organisations qui se disent déterminées à faire aboutir leur démarche.
Celle-ci, faut-il le préciser, est ouverte à l'ensemble de la société civile dont des organisations ont d'ores et déjà annoncé leur adhésion, à l'image de l'association Djazaïrouna, du collectif femmes du MDS, du Mouvement algérien pour la paix et le développement, du mouvement citoyen de Kabylie. " Toutes les initiatives sont les bienvenues, il ne s'agit pas uniquement d'adhérer mais également de faire des propositions ", explique-t-on.
Concrètement, cette campagne lancée par un appel à adhésion débute par un concours de la meilleure affiche symbolisant les méfaits de ce code, pour se poursuivre à travers des actions d'information et de sensibilisation en direction des représentants de la société civile, par le biais de plusieurs relais, dont les médias, les cités et centres universitaires, des portes ouvertes Cinq wilayas (Alger, Constantine, Oran, Tamanrasset et Tizi Ouzou) sont déjà acquises au projet. Des comités y uvrent pour la large diffusion de cette campagne. Il est question même de relais étrangers en vue de toucher la communauté maghrébine qui y est installée. Dans un délai de six mois, une première évaluation sera faite des actions qui auront pu être effectivement menées et, éventuellement, en prévoir d'autres. " Nous voulons constituer une sorte de réquisitoire en vue d'interpeller les pouvoirs publics sur cette question.
Nous estimons que seul le courage politique pourra la régler définitivement ", insiste Mme Harhad, présidente de l'AITDF. Les conférencières se disent conscientes de la difficulté de la tâche mais refusent de s'avouer vaincues en dépit des multiples obstacles auxquels elles s'attendent, comme ce fut toujours le cas lorsqu'il s'agissait de se lancer dans pareille entreprise.
Les militantes du mouvement associatif féminin sont également conscientes du risque de s'attirer les foudres des islamistes lesquels, rappelons-nous, avaient réagi par le passé lorsqu'une pétition a été lancée à ce sujet. " On ignore totalement la prise de position des islamistes qui ne représentent qu'eux-mêmes. Nous voulons sensibiliser la société autour de cette question que même la plus religieuse des femmes rejetterait.
Il est inadmissible que la femme algérienne continue d'être un déni de justice dans un pays qui se proclame de la démocratie ", déclare Mme Ouared.
Mekioussa Chekir